Dossier de l'OHI S3/0302/ABLOS

LETTRE CIRCULAIRE 38/2023
13 novembre 2023

COMITE CONSULTATIF OHI-AIG SUR LES ASPECTS TECHNIQUES DU DROIT DE LA MER (ABLOS)
- REPRESENTANTS DE L'OHI

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Conformément à ses règles de procédure, le Comité consultatif OHI-AIG sur les aspects techniques du droit de la mer (ABLOS) est composé de huit experts à titre individuel qui fournissent des avis, des conseils et, le cas échéant, une interprétation experte des aspects techniques du droit de la mer. Quatre experts sont nommés par l'OHI et les quatre autres par l'Association internationale de géodésie (AIG). Les membres ont un mandat de quatre ans et peuvent être renouvelés pour un nouveau mandat de quatre ans. La liste des membres actuels d'ABLOS est communiquée en annexe A.

2. Le professeur Hyunsoo Kim, membre nommé par l'OHI depuis 2013, a quitté le comité ABLOS à l'issue de son deuxième mandat. Son poste en tant que membre du comité ABLOS est par conséquent vacant.

3. Il est demandé aux Etats membres d'envisager de proposer des experts qualifiés pour occuper le poste vacant (Date limite : 11 janvier 2024), par courriel (cl-lc@iho.int) à l'aide du bulletin de vote fourni en Annexe B, mais de préférence en utilisant le système de formulaire en ligne de l'OHI (cf. référence) via le lien suivant :
https://IHO.formstack.com/forms/cl_38_2023

4. Les Etats membres devraient tenir compte des règles de procédure d'ABLOS, notamment des deux articles suivants:

2.5. Bien qu'ils soient nommés par leurs organisations mères (OHI/AIG), devant lesquelles ils sont responsables, les membres du Comité ABLOS doivent, de leur propre chef, agir en tant qu'experts à titre individuel.

2.9. Il est attendu que les frais de voyages et de travaux des membres et observateurs du Comité ABLOS sont assurés par leurs propres organisations ou gouvernements hôtes.

5. Le Secrétariat examinera les propositions de candidatures et sélectionnera le nouveau membre d'ABLOS, en liaison avec le président d'ABLOS, le Dr Juan Carlos BÁEZ SOTO, Chili.

6. Le Secrétaire général saisit cette occasion pour exprimer sa reconnaissance au Professeur Hyunsoo Kim, République de Corée, pour sa précieuse contribution aux activités d'ABLOS au cours de ces années d'engagement.

Veuillez agréer Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Luigi SINAPI
Directeur de l'OHI

Annexe A : Liste des membres actuels d'ABLOS
Annexe B : Formulaire de candidature

4b, quai Antoine 1er
B.P. 445
MC 98011 MONACO CEDEX
PRINCIPALITY OF MONACO
Tél. : +377 93 10 81 00
Fax : +377 93 10 81 40
Mél : info@iho.int
Web :www.iho.int

Annexe A à la LC 38/2023

COMITE CONSULTATIF OHI-AIG SUR LES ASPECTS TECHNIQUES DU DROIT DE LA MER (ABLOS)

Liste des membres actuels d'ABLOS

Représentants de l'OHI :

Capitaine de vaisseau Izabel King JECK	Brésil	juillet 2017 – octobre 2022 (BM29); octobre 2022 – octobre 2026 (BM33)	
Prof Lorenzo Schiano Di Pepe	Italie	janvier 2021 – octobre 2025 (BM32)	
Mme Fiona BLOOR	Royaume-Uni	avril 2019 – octobre 2023 (BM30)	Vice-président
(VACANT)			

Représentants de l'AIG :

Dr Niels ANDERSEN	Danemark	juillet 2019 – octobre 2023 (BM30)	
Dr Juan Carlos BÁEZ SOTO	Chili	juillet 2019 – octobre 2024 (BM31)	Président
Dr Marie-Françoise LEQUENTREC-LALANCETTE	France	mars 2017 – mars 2021; mars 2021 – octobre 2025 (BM32)	
M. John Ells	Canada	mars 2021 – octobre 2025 (BM32)	

Membres d'office :

DOALOS des NU : M. Vladimir JARES

OHI : M. Leonel Manteigas (Secrétaire)

Annexe B à la LC 38/2023
Dossier de l'OHI N° S3/0302/ABLOS

COMITE CONSULTATIF OHI-AIG SUR LES ASPECTS TECHNIQUES DU DROIT DE LA MER (ABLOS)

Formulaire de candidature

*(A retourner à l'OHI info@iho.int **au plus tard le 11 janvier 2024**)*

Note : Les cases s'agrandissent au fur et à mesure de la saisie des réponses

Etat membre

Souhaitez-vous proposer la candidature d'un expert pour devenir membre d'ABLOS ?

OUI □	NON □

SI OUI :

Nom de l'expert :

Courriel :

Commentaires :

Signature :

Date :

Pièce jointe : CV de l'expert proposé